

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 23  
Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.  
Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

Étaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,  
Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KERAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054  
M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

Étaient absents :

M. Thierry MARTIN  
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD  
Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2023

Date de publication : 11 AVR. 2023

Délibération n° 2023-046 : Forfait scolaire 2023 à l'école Diwan de Pont-Croix

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 442-5 et L. 442-5-1 ;  
Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;  
Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 13 mars 2023,  
Vu la délibération DE2023-032 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal  
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 10 abstentions, décide de :

- Attribuer une subvention de 8 360 € à l'école Diwan de Pont-Croix au titre du contrat d'association pour l'année 2023, pour 11 élèves de la Commune d'Audierne.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



HOTEL DE VILLE  
12, QUAI JEAN JAURES - 29770 AUDIERNE  
COURRIEL : [accueil.audierne@audierne.bzh](mailto:accueil.audierne@audierne.bzh)  
TEL : 02 98 70 08 47



[www.audierne.fr](http://www.audierne.fr)

Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS



MAIRIE ANNEXE  
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE  
COURRIEL : [accueil.esquibien@audierne.bzh](mailto:accueil.esquibien@audierne.bzh)  
TEL : 02 98 70 02.76